

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT ATTRIBUTION D'AIDES A LA MOBILITE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 30 JUIN 2017,

Vu le code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

L'université a lancé un appel à projet 2016/2017 pour l'attribution de bourses de mobilité étudiante sortante sur crédits délégués aux composantes avec un cofinancement au moins équivalent de la composante. Ces bourses peuvent être allouées aux publics suivants :

- Etudiant effectuant un séjour à l'étranger, dans le cadre de son cursus universitaire, d'une durée de moins de deux mois ;
- Etudiant inscrit en DU effectuant un séjour à l'étranger dans le cadre de son cursus universitaire ;
- Etudiant non boursier du CROUS, non boursier Erasmus, effectuant une mobilité d'études ou de stage reconnue dans son cursus (durée supérieure à deux mois).

La répartition votée en Conseil d'IUT est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne,  
APRES avoir délibéré,

**DECIDE**

D'attribuer les bourses de mobilité, financées sur appel à projet par le service RI de l'Université et le budget propre de l'IUT d'Allier, suivantes :

NOM et Prénom de l'étudiant demandeur	Formation suivie	Diplôme préparé	Site	Dates précises du début et de la fin du stage	Destination	Bourses mobilité RI	Somme en €
DE LESCURE Marc	GLT	DUT	Montluçon	24-04 au 17 juin 2017	Roumanie	1 Univ+2IUT	450 €
FELLA Charles	TC	DUT	Montluçon	24-04 au 17-06-2017	Malte	1 Univ + 2IUT	450 €
GUILLOT Alexis	TC	DUT	Montluçon	29-05 au 17-06-2017	Chine	1 Univ + 1IUT	300 €
KESSAS Sarah	TC	DUT	Montluçon	27-05 au 16-06-2017	Royaume-Uni	1 Univ+1IUT	300 €
LAGRIFFOUL Loïc	GTE	DUT	Montluçon	17-04 au 23-06-2017	Suisse	1 Univ+2IUT	450 €
LONGEAC Agathe	TC	DUT	Montluçon	15-04 au 17-06-2017	Mexique	1 Univ+1IUT	300 €
OUEDRAOGO Dévot Grégoire	ARIVE	LP	Montluçon	20-02 au 19-05-2017	Tunisie	1 Univ+2IUT	450 €
PASSEMARD Johanna	GMP	DUT	Montluçon	17-04 au 23-06-2017	Chili	1IUT	150 €
RASTEL Eve-Anne	GTE	DUT	Montluçon	1-05 au 8-07-2017	Suisse	2IUT	300 €
						7/15Univ et 14/15 IUT	3 150 €

Membres en exercice : 37  
Votes : 32  
Pour : 32  
Contre : 0  
Abstentions: 0

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-06-30-07\_4

TRANSMIS AU RECTEUR : 03 JUIL. 2017

PUBLIE LE : 03 JUIL. 2017

Le Président,



Mathias BERNARD

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*